

SAMVAZ SA - Pra de Plan 25 - CH - 1618 Châtel-St-Denis

Tel. +41 21 948 34 34 Fax +41 21 948 34 35 www.samvaz.ch info@samvaz.ch

**De:** Denis Pflug <denis.pflug@lignum.ch>

**Envoyé:** vendredi, 3 avril 2020 09:15

À: Wuillemin Patrik

**Objet:** Carrelet phoniques Samvaz entrant dans la composition d'éléments RF1

Monsieur,

Dans la cadre de l'utilisation des carrelets phoniques Samvaz en relation à la protection incendie, vous nous interrogez sur la capacité de ces éléments à être utilisés dans la réalisation d'éléments de construction RF1.

Selon votre déclaration, les éléments Samvaz sont le cas échéant entièrement enveloppés d'un revêtement K dont la durée de résistance au feu est au moins 30 minutes. Les vides sont entièrement comblés avec de la laine minérale point de fusion ≥ 1000°C, masse volumique ≥ 26 kg/m3. Ces éléments sont conformes à la Directive de protection incendie 13-15 « Matériaux et éléments de construction » art. 3.1.5 al. 3. Lorsque la durée de résistance au feu du revêtement est égale à la durée de résistance au feu de l'élément de construction, les composants internes peuvent être dimensionnés à température normale.

Dans votre cas, il peut être admis que la couche séparatrice des carrelets phoniques ne constitue pas une isolation à proprement parlé, mais une couche intermédiaire de l'élément structurel. Cette couche n'amène en effet aucune contribution au feu, celle-ci profitant d'une double protection, d'une part du revêtement K et d'autre part de la section de bois qui constitue une barrière supplémentaire. Latéralement cette couche est en outre protégée par la laine minérale avec point de fusion > 1000°C. Ces éléments ressortent également du rapport du bureau ISI Sàrl qui, à votre demande, a étudié le développement des températures internes pour différentes composition des parois Samvaz. Il ressort de ce rapport que pour une durée d'exposition au feu de 60 minutes, l'interface entre la partie bois du carrelet et la couche intermédiaire n'atteint pas 120°C, température de transition vitreuse de la couche intermédiaire (correspondant par ailleurs à un changement de structure cristalline et non à son inflammation).

Lors de la vérification de la résistance vous admettez en outre que la couche intermédiaire ne résiste pas au cisaillement (les éléments bois sont dimensionnés chacun pour eux-mêmes, sans prise en compte d'une liaison statique).

Ainsi pour peu que le revêtement de l'élément de construction soit au moins K30 et que les vides des éléments de construction soient entièrement comblés par de l'isolation en laine minérale point de fusion ≥ 1000°C, masse volumique ≥ 26 kg/m3 ou équivalent, il pourrait être admis que les éléments de construction Samvaz intégrant des carrelets phoniques permettent de satisfaire aux exigences d'éléments de construction R/EI 30-RF1 resp. R/EI60 - RF1. Il appartient au responsable qualité en protection incendie de chaque projet de statuer sur cette équivalence. La nécessité d'une enveloppe continue et les autres paramètres caractéristiques des éléments RF1 (notamment l'intégration des techniques et les raccords) restent réservés.

En souhaitant répondre ainsi à votre demande et en restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec nos meilleures salutations.

Denis Pflug Service technique

Cedotec - Office romand de Lignum

Chemin de Budron H6 I Case postale 113 I CH - 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. + 41 (0) 21 652 62 22 I Fax + 41 (0) 21 652 93 41 I denis.pflug@lignum.ch I www.lignum.ch/fr



holz-bois-legno.ch